

# Amplégest lance un fonds d'actions pour gagner 100 % en trois ans

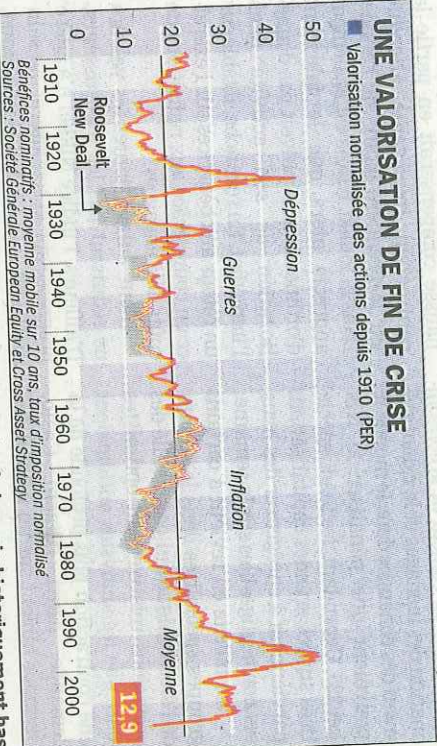
Le gestionnaire a retenu la formule du fonds remboursable à échéance pour investir dans les sociétés qui seront gagnantes en sortie de crise

● Doubler la valeur d'un portefeuille investi en actions en trois ou quatre ans, tel est l'objectif d'Amplégest Horizon 2012, FCP que l'AMF classe dans la catégorie diversifiée. Au premier abord, vouloir doubler la valeur d'un capital en si peu de temps semble particulièrement ambitieux.

Pour Régis Lefort, concepteur et gérant de ce fonds chez Amplégest, le défi est loin d'être déraisonnable. Au contraire. En premier lieu, au niveau de la forme, Amplégest Horizon 2012 est un fonds dont la durée est déterminée : il sera dissout fin 2012, mais, si l'objectif de gestion ne peut être atteint à cette date, le gérant pourra prolonger la durée de vie d'un an seulement, ce qui repoussera alors la dissolution du fonds au plus tard à fin 2013.

## Franchise temporaire sur les droits d'entrée

Ensuite, le fonds bénéficie d'une période de souscription sans droits d'entrée jusqu'au 30 juin 2009. Cependant, il commencera à être géré à compter du 1<sup>er</sup> juin, si bien que les investisseurs qui souscriront dans le courant du mois de juin devront tenir compte de l'évolution de la valeur liquidative : seules les souscriptions reçues jusqu'au 29 mai seront exécutées à la



Les actions se trouvent actuellement valorisées à des prix historiquement bas qui offrent un potentiel d'appréciation très fort à moyen terme.

valeur liquidative d'origine, soit 10.000 euros.

Au niveau des fondamentaux du produit, la période actuelle s'avère particulièrement favorable car les cours de Bourse ont dérivé de près de 50 % par rapport au plus haut de juin 2006, lorsque l'indice CAC 40 approchait les 6.200 points. Compte tenu des ventes paniques liées à la crise économique, à la débâcle des banques exacerbée lors de la faillite de Lehman Brothers et aux vagues de cessions par les fonds alternatifs, dont les lignes de crédit n'ont pas été renouvelées, beaucoup d'actions ont des niveaux de cotation très éloignés de leur valeur intrinsèque.

2012, il sera investi en actions françaises : « Je panacherai grandes et moyennes capitalisations, mais je n'interviendrai pas sur les micro-valeurs », précise Régis Lefort.

## Un portefeuille très concentré

La répartition sectorielle et les thèmes d'investissement résulteront uniquement de la sélection de valeurs issue d'un processus en trois étapes. Tout d'abord, le gérant recense toutes les sociétés sous-évaluées dans les différentes basses données, en s'appuyant sur les ratios financiers habituels tels que cours/bénéfices, valeur d'entreprise/chiffre d'affaires. Ensuite, il réalise une analyse approfondie afin de mettre en exergue la solidité financière de la société, la qualité de son management, sa stratégie de développement et sa capacité à sortir renforcée de la crise économique. Il s'agit là d'un critère crucial dans la conception du fonds. Des valeurs comme Air France, Axa, Bénéteau, voire Manitou pourraient convenir.

Enfin, Régis Lefort ne gardera que les 25 titres qui lui semblent les plus sous-évalués et les moins risqués. Dans ces conditions, la valeur liquidative d'Amplégest Horizon 2012 ne se calquera pas sur le CAC 40.

La politique de vente des titres en portefeuille n'est pas sans rappeler celle mise en œuvre dans les fonds d'actions non cotés.

A priori, dès que l'objectif de doublement de cours aura été atteint, le gérant vendra les titres et en réinvestira le produit dans des actifs monétaires très sûrs. Le portefeuille sera composé dans les tout premiers mois de la création du fonds, mais sera géré de façon active en tenant compte de l'évolution du potentiel de chaque titre.

Sans renoncer aux principes affichés, Régis Lefort tiendra compte des événements qui pourront affecter la capacité des valeurs à atteindre l'objectif de cours. Ils pourront donc être revus à la hausse ou à la baisse.

Joël Antoine

## NOTRE CONSEIL

● Souscrivez à ce fonds avant le 30 juin (code Isin : FR0010744912). Passé cette date, un droit d'entrée de 5 % (au maximum) sera prélevé. Le FCP est éligible au PEA et peut servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie. L'historique de performance du gérant renforce l'attrait de l'investissement en actions en bas de cycle boursier.